

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Moins de créations d'emplois salariés et moins de chômage en 2018

Au 4^e trimestre 2018, la croissance de l'emploi salarié s'interrompt en Provence-Alpes-Côte d'Azur, après une progression très faible au cours des deux trimestres précédents (+0,1 % par trimestre). Au total sur l'ensemble de l'année, les créations d'emploi ralentissent, particulièrement dans l'intérim. En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, la décélération annuelle concerne le tertiaire marchand, principal pourvoyeur d'emplois dans la région, et surtout la construction. Dans le tertiaire non marchand, les effectifs se redressent, effaçant la baisse de 2017. L'industrie est le seul secteur où les besoins de mains d'œuvre augmentent fortement en 2018. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé poursuit sa baisse, mais sur un rythme de plus en plus modéré.

Fin 2018, le taux de chômage recule de 0,4 point par rapport au 3^e trimestre et s'établit à 10,2 % de la population active, son plus bas niveau en huit ans. Depuis le redémarrage de l'emploi en 2015, le taux de chômage est globalement orienté à la baisse, malgré quelques soubresauts. Après dix ans de hausse ininterrompue, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité et en activité réduite (catégories A, B, C) ne progresse presque plus en rythme annuel.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance modérée de l'activité nationale en 2018 : le PIB augmente de 0,3 % par trimestre au 2^e semestre, après +0,2 % au 1^{er} semestre.

L'emploi salarié ralentit en 2018

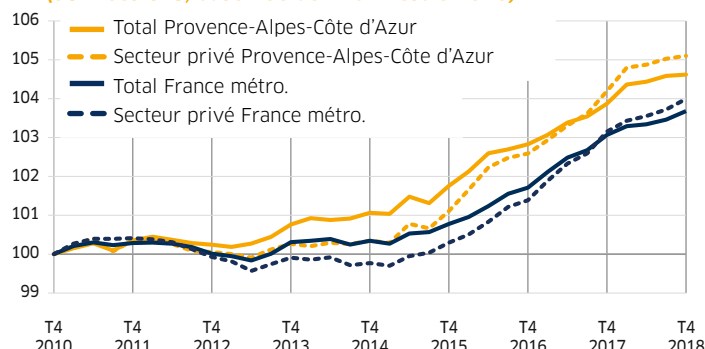
Au 4^e trimestre 2018, l'emploi salarié se stabilise en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** après avoir progressé mollement au cours des deux trimestres précédents (+0,1 %) > ①. Si le secteur privé crée encore près de 1 000 emplois (+0,1 %), le secteur public en perd environ 400 (-0,1 %). Au total, au 31 décembre, la région compte 1 846 100 salariés tous secteurs confondus.

Sur l'ensemble de l'année 2018, la région a ainsi créé 13 200 emplois salariés (+0,7 %), après +18 500 en 2017 (+1,0 %). Parmi eux, 600 sont des emplois intérimaires, contre 6 800 un an plus tôt > ②. Particulièrement réactif aux fluctuations de l'activité, l'intérim a fortement ralenti en 2018 (+1,2 %, après +15,5 %).

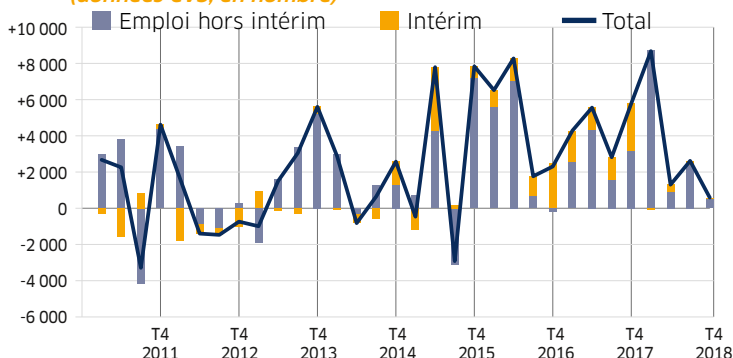
En **France métropolitaine**, l'emploi salarié progresse de 0,2 % au 4^e trimestre 2018 (après +0,1 %) soutenu par le secteur privé (+0,3 %), tandis que les effectifs se maintiennent dans le secteur public. Malgré cette nouvelle hausse, sa croissance annuelle est divisée par deux (+0,6 % en 2018, après +1,3 % en 2017). La baisse de l'emploi intérimaire contribue à ce fort ralentissement : après avoir dépassé en 2017 les niveaux élevés qu'il avait atteints avant la crise de 2008-2009, il s'est en effet retourné en 2018 (-3,5 %, après +17,8 %).

D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié continuerait de progresser au 1^{er} semestre 2019 au niveau national au même rythme qu'au semestre précédent, en lien avec la croissance attendue de l'activité et un léger regain des effets des politiques de baisse du coût du travail.

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

■ Forte décélération dans le tertiaire marchand et la construction

En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, l'emploi ne progresse plus dans le **tertiaire marchand** depuis deux trimestres en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > ③. Sur l'ensemble de l'année 2018, les besoins de main d'œuvre ralentissent, passant de +1,8 % en 2017 à +0,8 %. La décélération est particulièrement marquée dans le *commerce* (+0,2 %, après +1,4 % en 2017), les *transports et entreposage* (+1,1 %, après +2,3 %), l'*hébergement-restauration* (+0,5 %, après +2,2 %) et les *activités de soutien aux entreprises* (+2,1 %, après +4,3 %). L'*information-communication* est le seul sous-secteur où la demande de travail accélère (+5,1 %, après +2,9 %). En revanche, les effectifs y compris intérim se replient dans les *activités financières et d'assurance* (-1,3 %, après une stabilité), les *autres activités de services* (-0,6 %, après -2,1 %) et les *activités immobilières* (-1,7 %, après -1,3 %).

Dans le **tertiaire non marchand**, le nombre de salariés y compris intérim reste stable au 4^e trimestre pour le 3^e trimestre consécutif. Sur un an toutefois, il progresse de 0,3 %, après avoir diminué de 0,2 % en 2017.

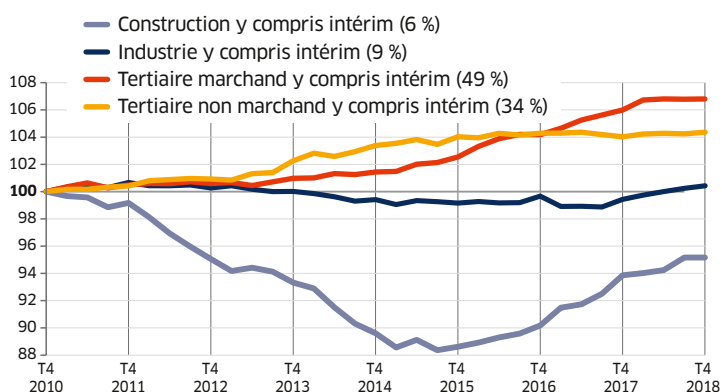
Au 4^e trimestre, les besoins de main d'œuvre progressent de 0,1 % dans l'**industrie**, après +0,3 %. Au total, ils se redressent en 2018, après une légère baisse en 2017 : +1,1 %, après -0,2 %. La croissance redémarre dans le *raffinage ; industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution* (+2,7 %, après -1,9 %) et la *fabrication de matériels de transport* (+0,7 %,

après -4,8 %). Elle accélère dans l'*agroalimentaire* (+1,9 %, après +0,5 %) et la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines* (+1,1 %, après +0,5 %). En revanche, elle se stabilise dans la *fabrication d'autres produits industriels* (après +1,2 %).

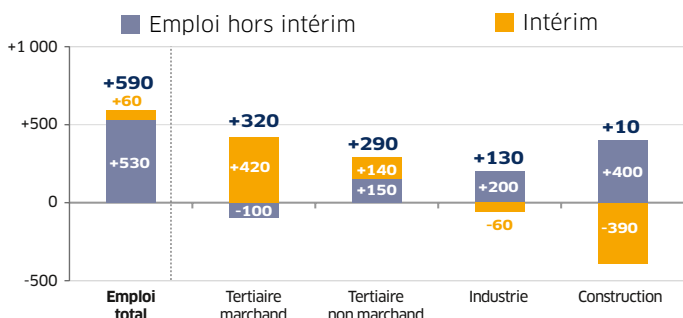
Enfin, dans la **construction**, les besoins de main d'œuvre décélèrent fortement : +1,6 %, après +4,1 % en 2017. Au 4^e trimestre, le nombre de salariés y compris intérim se stabilise (après +1,1 % au 3^e trimestre), alors qu'il ne cessait d'augmenter depuis presque trois ans. Ce coup d'arrêt s'explique par la destruction de 390 emplois intérimaires qui compense la création de 400 emplois hors intérim > ④. Le taux de recours à l'intérim diminue ainsi de 0,3 point et atteint 12,7 % fin 2018.

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, la demande de travail ralentit également en 2018 dans le tertiaire marchand (+1,2 %, après +1,9 % en 2017) et la construction (+1,3 %, après +3,9 %). Dans le tertiaire non marchand, elle se stabilise. Contrairement à la région, elle baisse dans l'industrie (-0,6 %, après +1,2 %).

③ Evolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



④ Evolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T3 2018 et la fin du T4 2018)



Note : données provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond au total de l'emploi salarié, car le sous-secteur agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Avertissement

Jusqu'à présent, les estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand - hors agriculture et activité des particuliers employeurs. Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, **le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Sont ainsi ajoutés les salariés du tertiaire non marchand, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les salariés du tertiaire non marchand travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public, les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Par ailleurs, depuis la publication de juillet 2017 portant sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acooss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

Enfin, l'**introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN)** en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont **susceptibles de générer des révisions accrues sur les données**.

Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 4^e trimestre 2018 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	903 400	881 600	21 800	2,4
Tertiaire non marchand	636 400	634 200	2 200	0,3
Industrie	166 900	154 700	12 200	7,3
Construction	116 400	101 600	14 700	12,7
Agriculture, sylviculture et pêche	23 100	22 700	400	1,7
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 846 100	1 794 700	51 400	2,8
Total France métr.	24 692 400	23 915 000	777 400	3,1

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires

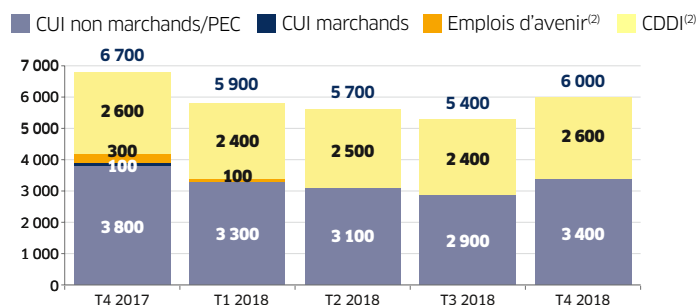
Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

La baisse du nombre de bénéficiaires de contrat aidé se modère encore

Au 4^e trimestre 2018, 6 000 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 5. Sur un trimestre, ce nombre augmente de 12 % (+660 entrées), soit la première hausse depuis un an dans la région. Par rapport à fin décembre 2017, il baisse de 9 % (-630 entrées), après -4 % au trimestre précédent (-210 entrées). Ce rythme de diminution est toutefois nettement plus modéré que ceux enregistrés entre mi-2017 et mi-2018. C'est en effet pendant cette période que s'est concentré l'essentiel du recul des entrées, en lien avec la fin du recours aux Emplois d'avenir et aux CUI-CIE > **Avertissement**. Dans le détail, les entrées en PEC (anciennement CUI-CAE) se replient en rythme annuel fin 2018, alors qu'ils progressaient au trimestre précédent : -10 %, après +4 %. À l'inverse, les CDDI poursuivent leur croissance sur un an (+3 %, comme au 3^e trimestre), aussi bien dans le secteur marchand que non marchand.

5 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumulés trimestriels)

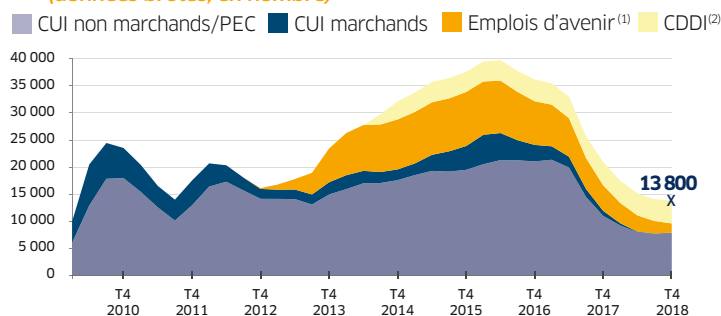


(1) y compris avenants de reconduction
(2) marchands et non marchands
Note : données arrondies, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

Au final, le nombre de bénéficiaires continue de se replier, pour s'établir à 13 800 fin décembre 2018 > 6. La baisse décélère cependant, à la fois en rythme trimestriel (-2 %, soit -230 personnes, après -7 %) et annuel (-34 %, soit -7 100 personnes, après -45 %) > 7. La diminution des effectifs demeure toujours plus rapide dans le secteur marchand que dans le non marchand. Désormais, ce dernier concentre 91 % des bénéficiaires de la région, soit 5 points de plus qu'un an auparavant.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés diminue à nouveau fin 2018, effaçant la progression du 3^e trimestre (-10 %, après +14 %). En rythme annuel, le recul se tempère (-7 %, soit -5 400 nouveaux contrats, après -25 %). Au total, sur un trimestre comme sur un an, le nombre de bénéficiaires continue de baisser (respectivement -2 % et -38 %).

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



(1) marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012
(2) marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

7 Evolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

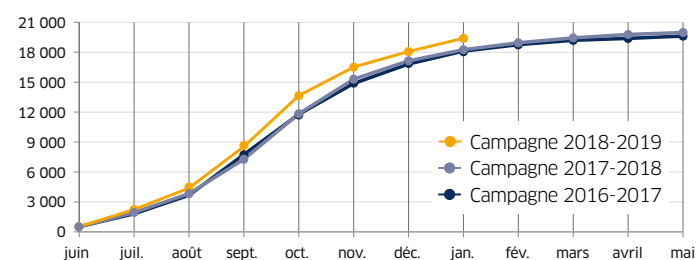
	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle			
			T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018
T4 2018						
Secteur non marchand	12 600	-5 470	-2 650	-1 900	-890	-30
CUI-CAE/PEC	7 900	-3 110	-1 770	-1 230	-300	+200
Emplois d'avenir	1 200	-2 290	-770	-570	-540	-400
CDDI ⁽¹⁾	3 500	-80	-110	-100	-40	+180
Secteur marchand	1 300	-1 620	-820	-440	-170	-200
CUI-CIE	0	-900	-520	-310	-30	-40
Emplois d'avenir	500	-720	-200	-180	-160	-180
CDDI ⁽¹⁾	800	0	-100	+50	+20	+30
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 800	-7 100	-3 470	-2 340	-1 060	-230
Total France métropolitaine	180 500	-111 190	-46 490	-32 730	-27 550	-4 420

(1) le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

La vitalité de l'apprentissage ne se dément pas

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 19 400 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires entre juin 2018 et janvier 2019, soit une progression de 6 % sur un an > 8.

8 Contrats d'apprentissage enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires
Champ : hors apprentis du secteur public
Sources : Chambres consulaires, Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur - Traitements : Dares

En **France métropolitaine**, le nombre de contrats augmente à un rythme légèrement plus lent (+4 %).

Selon les comptages partiels de février et mars 2018, l'apprentissage devrait poursuivre sa croissance en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avertissement

À partir de janvier 2018, les CUI-CAE sont transformés en **Parcours emploi compétences (PEC)**. Il n'y a ainsi plus d'embauches en CUI-CAE. Depuis cette date également, le recours aux CUI-CIE n'est plus autorisé, sauf pour les Drom et les Conseils départementaux qui les financent entièrement > « Les principales politiques de l'emploi : quelques repères » page 6.

À compter du 1^{er} janvier 2018, le dispositif Emploi d'avenir est mis en extinction. Excepté quelques cas particuliers de reconduction de contrat pour terminer une formation, il n'y a donc plus de nouveaux bénéficiaires.

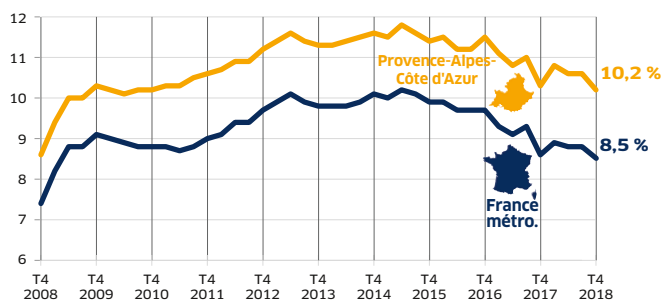
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

■ Forte baisse du taux de chômage fin 2018

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé recule de 0,4 point au 4^e trimestre 2018, après une légère hausse de 0,1 point au 3^e trimestre > 9. Il s'établit ainsi à 10,2 % de la population active, son plus bas niveau en huit ans. Par rapport à fin 2017, il diminue de 0,2 point.

En **France métropolitaine**, le taux de chômage baisse de 0,3 point et s'établit à 8,5 % de la population active. Sur un an, le repli est plus faible (-0,1 point). D'après les prévisions de l'Insee, le taux de chômage diminuerait encore d'ici mi-2019, en lien notamment avec le ralentissement de la croissance tendancielle de la population active.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



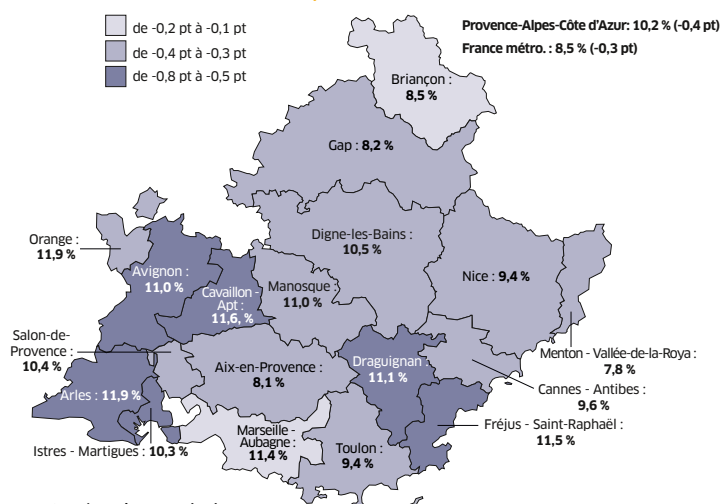
Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Au niveau **départemental**, le taux de chômage baisse au même rythme qu'au niveau régional (-0,4 point) dans les Bouches-du-Rhône (10,6 %) et le Vaucluse (11,5 %). Le repli est de 0,3 point dans les Alpes-Maritimes (9,4 %), le Var (9,9 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (10,8 %). Il est moins marqué (-0,2 point) dans les Hautes-Alpes (8,4 %), département qui a le plus faible taux de la région.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage recule dans toutes les **zones d'emploi** de la région. Le repli est le plus prononcé (-0,8 point) dans la zone la plus touchée par le chômage, Arles (11,9 %), qui enregistre ce trimestre son taux le plus bas en presque dix ans. Il est également très marqué (entre -0,5 point et -0,6 point) dans les zones d'Istres - Martigues (10,3 %), Avignon (11,0 %), Draguignan (11,1 %), Fréjus - Saint-Raphaël (11,5 %) et Cavaillon - Apt (11,6 %). A l'inverse, il est le plus faible (entre -0,1 et -0,2 point) dans

les zones de Briançon (8,5 %) et Marseille - Aubagne (11,4 %). Dans les autres territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse oscille entre -0,3 point et -0,4 point, proche de l'évolution régionale.

10 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 3^e trimestre et le 4^e trimestre 2018 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 4^e trimestre 2018)



Note : données provisoires
Source : Insee, taux de chômage localisés

■ Après 10 ans de hausse, la demande d'emploi tend à se stabiliser

Au 4^e trimestre 2018, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 499 500 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. C'est 1 000 de plus qu'un an auparavant. Pour le 4^e trimestre consécutif, la croissance annuelle de la demande d'emploi décélère (+0,2 %, après +1,6 % au 3^e trimestre 2018). Cette tendance devrait se poursuivre début 2019 : si le niveau enregistré en février 2019 se maintient en mars, le nombre de demandeurs d'emploi n'augmenterait plus en rythme annuel au 1^{er} trimestre, après dix ans de hausse ininterrompue.

Pour la première fois depuis 2008, la demande d'emploi des **hommes** recule sur un an (-0,9 %, après +0,2 %, soit -2 200 personnes). Elle continue en revanche à augmenter chez les **femmes**, à un rythme toutefois ralenti (+1,3 %, après +3,1 %). Début 2019, ces tendances se prolongeraient.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
		T4 2018	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018
Hommes	243 200	+1,0	+0,7	+0,2	-0,9	-0,8
Femmes	256 300	+5,5	+4,6	+3,1	+1,3	+0,7
Âgés de moins de 25 ans	60 500	+2,3	+3,0	+1,8	-0,1	0,0
Âgés de 25 à 49 ans	303 400	+2,2	+1,5	+0,7	-0,8	-1,2
Âgés de 50 ans ou plus⁽²⁾	135 600	+6,2	+5,4	+3,8	+2,7	+2,6
Inscrits depuis moins d'un an	269 800	-1,6	-2,2	-2,8	-4,0	-3,1
Inscrits depuis un an ou plus	229 800	+10,0	+9,3	+7,6	+5,6	+3,9
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	499 500	+3,2	+2,7	+1,6	+0,2	0,0
Total France métropolitaine	5 605 000	+2,1	+1,4	+0,6	-0,3	-0,5

⁽¹⁾ Les données de janvier et de février 2019 étant connues, l'acquis de croissance pour le T1 2019 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre février et mars 2019.

⁽²⁾ L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T4 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 499 500 (moyenne des niveaux des mois d'octobre, novembre et décembre 2018). Par rapport au T4 2017, il augmente de 0,2 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

La demande d'emploi des jeunes de **moins de 25 ans** ne progresse plus ce trimestre, alors qu'elle augmentait depuis près de deux ans (-0,1 % sur un an, après 1,8 %). Au 1^{er} trimestre 2019, elle resterait stable.

Chez les **25-49 ans**, elle se replie en rythme annuel pour la première fois en dix ans (-0,8 %, après +0,7 %). Début 2019, la baisse s'amplifierait.

Du côté des **50 ans ou plus**, le ralentissement de la demande d'emploi initié fin 2017 se poursuit pour atteindre sa plus faible hausse en 10 ans : +2,7 % en moyenne au 4^e trimestre 2018 (soit +3 600 demandeurs d'emploi), contre +3,8 % au 3^e trimestre. Ce rythme reste en outre nettement inférieur aux évolutions observées après l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si le niveau de février se maintient en mars, la décélération annuelle se modèrerait début 2019.

Pour le 3^e trimestre consécutif, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) ralentit : +5,6 % sur un an (soit +12 200), après +7,6 % au 3^e trimestre 2018. Toutefois, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi continue de progresser et atteint 46,0 % fin 2018, soit 2,4 points de plus qu'un an auparavant. Dans le même temps, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi **inscrits depuis moins d'un an** s'accroît : -4,0 % (après -2,8 %), soit sa plus forte baisse annuelle depuis 2007.

Au 1^{er} trimestre 2019, les évolutions pour ces deux catégories de demandeurs d'emploi se poursuivraient.

Tous les **départements** de la région sont concernés par la décélération annuelle de la demande d'emploi au 4^e trimestre 2018, à l'exception des Alpes-Maritimes qui enregistrent leur premier recul en dix ans (-1,0 %, après +0,6 %). Le ralentissement est le plus prononcé dans les Bouches-du-Rhône (+0,2 %, après +1,8 %). Viennent ensuite le Var (+0,6 %, après +1,8 %), les Hautes-Alpes (+2,1 %, après +3,2 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+0,6 %, après +1,6 %) et enfin le Vaucluse (+1,1 %, après +2,1 %). Début 2019, la décélération s'accroîtrait dans le Var, tandis que le rythme se maintiendrait dans les Hautes-Alpes. Dans les Alpes-Maritimes, la demande d'emploi continuerait de diminuer. La baisse concernerait désormais également les Bouches-du-Rhône et les Alpes-de-Haute-Provence. Seul le Vaucluse connaîtrait une légère accélération.

En **France métropolitaine**, 5 605 000 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 4^e trimestre 2018, soit la première baisse annuelle enregistrée depuis dix ans (-0,3 %, après +0,6 %). Le nombre d'hommes et de jeunes continue de se replier, et à des rythmes plus soutenus qu'en région. Les évolutions pour les femmes, les seniors et par durée d'inscription sont, elles, comparables aux régionales. Début 2019, toutes ces tendances se poursuivraient.

Rédaction achevée le 4 avril 2019

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

> Rendez-vous de Grenelle de la Dares, mars 2019 : « [La situation du marché du travail au 4^e trimestre 2018](#) »

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, mars 2019 : « [Soutiens budgétaires en zone euro, sur fond de tensions](#) »

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de

Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acosse et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acosse et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires.

Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2018, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

>le Contrat unique d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand devient **le Parcours emploi compétences (PEC)**. Le PEC s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le recours aux CUI dans le secteur marchand (CUI-CIE) est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement ;

>**le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne

également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC et de l'IAE. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de près de 9 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente environ 1,3 milliard d'euros en France métropolitaine.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

>**les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

>**les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir

